



Ecole de Biodanza de Bourgogne

*Membre de l'international Biodanza Fédération IBFed
Membre de l'asso. des écoles de Biodanza France-ASSEB
Membre de l'asso. des professionnels de la Biodanza Fr.-FFPB*



FICHE D'ORIENTATION ANIMATION SOUS SUPERVISIONS

Préambule: Rappel de quelques principes éthiques, démarrage de votre groupe hebdo :

- La majorité du groupe doit être constituée de nouvelles personnes et non de participants d'un-e autre facilitateur-trice. La capacité de former son propre groupe de débutants fait aussi partie du challenge de la titularisation.
- Ne pas faire de "pub" dans le groupe hebdo dans lequel vous biodansez.
- Prévenir les facilitateurs alentour de l'ouverture de votre groupe, vous mettre en lien.
- NB : un groupe, c'est un minimum de 3 personnes. Rolando indiquait à son époque que la moyenne du nombre de participants d'un groupe hebdo était de 8 personnes.

Pour votre communication :

- Il doit être écrit sur tous vos documents de communication (prospectus etc) que vous êtes "en cours de titularisation"
- Pour votre association, site web, email, etc : ne pas utiliser de nom faisant référence à une géographie (afin de ne pas s'approprier un territoire. Exemple : biodanza-Trifouillis-les-oies est incorrect)

SUPERVISIONS

A l'attention des superviseurs-seuses : demander à l'élève son "contrat d'autorisation à animer sous supervisions" et consulter la fiche relais (ci-dessous) remplie par les superviseurs précédents.

Animation de séances en supervision, c'est-à-dire en cours de titularisation :

Toutes les vivencias doivent être vues avant la séance par votre référent de supervision (sinon par un autre didacte) : étape de conseils, feedback, au besoin de validation. A partir de la 5eme supervision : le référent jugera si cette étape est encore nécessaire et proposera à la direction de l'école de stopper ou de continuer cette avis-validation préalable. La décision sera prise en commun accord avec la direction.

L'objectif est l'animation ou la coanimation d'un groupe hebdomadaire. Si vous deviez animer dans le cadre d'une autre régularité : en parler avec la direction. Les séances découvertes doivent avant tout viser à cet objectif.

Tant que l'élève n'est pas titularisé, il ne peut pas animer de stages, de journées ou de séances dans le cadre de lieux « grand public » (salons, congrès, espace des possibles, institutions, etc..) sauf dérogation à demander exceptionnellement à la direction de l'école et sous tutelle d'un didacte expérimenté.

Construction des séances supervisées :

100% des exercices doivent être tirés du catalogue CIMEB IBF

50% des musiques doivent être celles du catalogue CIMEB IBF

et les 50 % des musiques restantes doivent être d'un catalogue CIMEB de Biodanza.

Supervisions :

- De préférence, la première ou deuxième séance est supervisée.
- Il y a 8 supervisions au minimum :
 - 1 avec Blandine ou Yves (soit vers 3-4 , soit vers 6-7).
 - 4 minimum avec le-la facilitateur-trice didacte référent-e retenu-e, dont la 8^{ème} et la 1^{ère}
 - 3 avec des didactes au choix

NB: Pour la supervision avec Blandine ou Yves, merci de venir vers nous en ayant pris contact avec les autres facilitateurs de la région en cours de titularisation, afin d'organiser une tournée de supervision pour nous, merci.

- Le-la didacte référent-e retenu-e sera l'un-e des didactes proposé-e par l'école de Bourgogne (fiche "Cercle des didactes référents")
- Sur ces 8 supervisions, 7 supervisions minimum doivent être obligatoirement faites dans votre propre groupe hebdomadaire, dont une max en séance découvertes (afin de vivre ce processus de facilitation d'un groupe hebdomadaire).
- A la 7^{ème} supervision au plus tard, le-la facilitateur-trice référent-e des supervisions fera le point avec tous les autres superviseurs-seuses et avec l'équipe de direction (et prendra en considération la fiche relais)
- Les 8 supervisions s'échelonneront sur le temps entre l'autorisation d'animer et la date de la soutenance, sachant que quelques supervisions seront gardées pour la fin de cette période. Elles ne doivent pas être trop proches les unes les autres
- Conseils : le délai minimum entre deux supervisions est de 3 semaines.

Orientation à propos du déroulement d'une supervision :

Etape 1 : feedback oral : a lieu très peu de temps après la séance

- La personne supervisée fait son autoévaluation et, si cela n'a pas été fait par avance, présente sa vivencia sur la courbe (exercices musiques)
- Le-la superviseur-seuse donne son feedback: dans les 1h30 pour une personne, 2h minimum dans le cas d'une co-animation à 2. Conseil pour le feedback en cas de coanimation : avoir un moment en individuel avec chacune des personnes.

Etape 2 : restitution écrite :

- Suite au feedback, la personne supervisée rédige une note de synthèse d'autoévaluation et des points qu'il retient du feedback du superviseur (écrire un texte libre sur la fiche d'évaluation, nous vous conseillons de le faire dans les jours qui suivent la supervision)

- Le-la superviseur-seuse lit cette autoévaluation, renseigne la fiche d'évaluation, et reporte les points forts et points à améliorer sur la fiche relais, puis les envoie à l'élève + copie au/à la superviseur-seuse référent-e et ecolebourgogne@gmail.com.

Ce qui est attendu de la personne supervisée (points majeurs) :

- Savoir construire et présenter une séance selon la méthodologie requise, une vivencia intégrante, organique, adaptée à l'étape d'avancée dans le processus de votre groupe
- Utiliser les exercices et musiques référencées Biodanza, cf ci dessus
- Donner une introduction théorique et des consignes appartenant au système Biodanza
- Faire les démonstrations selon un mouvement correct et intégré pour chaque exercice
- Important : développer une capacité de lecture de son groupe et d'autoévaluation
- Et enfin adopter une posture de facilitateur cohérente
- En cas de non-satisfaction à ces points majeurs, une ou des supervisions additionnelles seront demandées.

Ce qui est attendu du superviseur vis-à-vis de la personne supervisée :

- Prendre soin de la relation
- Faire la différence entre : ce qui ne se fait pas et ce que j'aurais fait autrement
- Etre dans une posture de conseils, de "compagnonnage".
- Avant la vivencia, donner son point de vue, ses conseils, la personne les intègre.
- Laisser la personne faire son expérience, en parler ensuite, faire un retour sur l'expérience.
- Suite à la vivencia : Inviter d'abord la personne à l'autoévaluation, tant sur les points positifs que sur les points à améliorer
- Dans votre feedback : oser dire, ce qui selon vous va et ne va pas.
- Renseigner les fiches d'évaluation et la fiche relais, les transmettre au didacte référent-e et à la personne supervisée.
- Être attentif : aux points majeurs attendus de la personne supervisée (voir ci-dessus), et à la posture de la personne supervisée (en cas de doute, informer la direction)

REMUNERATION DU DIDACTE SUPERVISEUR.SEUSE :

Supervision d'une séance préparée et animée en individuel :

Concrètement, pour l'étudiant :

- préparer et animer la séance en individuel.le
- post-feedback oral : rédaction de son auto-évaluation (fiche supervision)

Pour le-la superviseur.seuse :

- validation de la séance par avance (tant que cette validation est d'actualité)
- présence, participation à la séance,
- feedback oral (1h30 minimum-3h maximum)
- rendu de la fiche d'évaluation complétée par le superviseur
- et la relecture de l'autoévaluation de l'étudiant

NB: en cas d'un groupe habituellement coanimé et ici animé en individuel, le-la coanimateur-trice peut mettre les musiques et aider aux démos à deux

Rémunération :

- 150 € : supervision Direction (Blandine ou Yves)
- 170 € : chacune des 4 supervisions du didacte référent.e
- 130€ : chacune des 3 supervision du didacte au choix

Supervision d'une séance coanimée par deux étudiants, avec supervision d'un seul des deux étudiants :

Concrètement, pour l'étudiant

- préparation ensemble ou pas (selon leur habitude ou autre..) et animation semble
- post-feedback oral : rédaction de son auto-évaluation (fiche supervision)

Pour le/la superviseur.seuse :

- validation de la séance par avance (tant que cette validation est d'actualité)
- présence, participation à la séance coanimée,
- un feedback oral en individuel à l'étudiant supervisé (1h minimum-2h maximum)
- au besoin, un feedback complémentaire en présence du coanimateur.trice, uniquement pour des conseils relatifs à leur coanimation Nb : vigilance à ne pas être pris en position de triangulation, à ne pas apporter de commentaire sur l'étudiant supervisé en présence de l'autre
- rendu de la fiche d'évaluation
- et relecture de l'auto-évaluation de l'étudiants

Dans tous les cas, par étudiant :

- La supervision de la direction est obligatoirement en animation individuelle (non coanimée donc)
- Il serait bon que le didacte référent puisse faire au minimum 2 supervisions en animation individuelle (non coanimée donc)
- Et il serait bon qu'une supervision du didacte au choix soit aussi en animation individuelle (non coanimée donc)
- Ce qui fait : 4 supervisions de séance animées en individuelle au minimum.

Rémunération : idem en supervision individuelle ci-dessus

Supervisions d'une séance coanimée par deux étudiants, sur laquelle les deux étudiants sont supervisés (= deux supervisions lors d'une même séance coanimée) :

Concrètement, pour les étudiants:

- préparation ensemble ou pas (selon leur habitude ou autre..) et animation semble
- post-feedback oral : rédaction chacun de leur auto-évaluation (une fiche supervision par étudiant)

Pour le/la superviseur.seuse :

- validation de la séance par avance (tant que cette validation est d'actualité)
- présence, participation à la séance coanimée,
- un feedback oral en individuel par étudiant (1h minimum par étudiant)
- un feedback complémentaire ensemble : uniquement pour des conseils relatifs à leur coanimation Nb : vigilance à ne pas être pris en position de triangulation, à ne pas apporter de commentaire sur un étudiant en présence de l'autre
- rendu des deux fiches d'évaluation complétées par le superviseur
- et relecture des deux autoévaluations des étudiants

Dans tous les cas, par étudiant :

- La supervision de la direction est obligatoirement en animation individuelle (non coanimée donc)
- Il serait bon que le didacte référent puisse faire au minimum 2 supervisions en animation individuelle (non coanimée donc)
- Et il serait bon qu'une supervision du didacte au choix soit aussi en animation individuelle (non coanimée donc)
- Ce qui fait : 4 supervisions de séance animées en individuelle au minimum.

Rémunération :

- 110€ pour un étudiant : si le didacte est votre didacte référent.e
- 90€ par étudiant : si le didacte est un didacte au choix

Ce qui fera pour le didacte : (110 + 110) ou (110 + 90) ou (90+90)..

+ Frais de transports à convenir avec le didacte (dans les deux cas, animé ou coanimé)

NB : Frais total des supervisions :

- En individuel : 1220 €
- En coanimation : 1020 € à 1060 € par personne

+ Frais de transports à convenir avec le didacte

Cas particulier d'un groupe hebdomadaire en institution et/ou avec public spécifique (enfants, personnes âgées, action sociale..) :

Six supervisions pourront être faites dans ce groupe.

Deux supervisions devront être faites dans un groupe hebdomadaire hors institution

FICHE RELAIS ENTRE SUPERVISEURS
ÉCOLE DE BIODANZA SYSTEME ROLANDO TORO de Bourgogne

Élève :Superviseur Référent :

Coanimation ou en animation individuelle?	Lieux et date	Découverte, non déc. ? Groupe hebdo, hors gp hebdo?	Nom du superviseur	Points forts <i>(à remplir par le superviseur)</i>	Points qui doivent évoluer <i>(à remplir par le superviseur)</i>	Signature atteste réalisation supervision
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						

7.						
----	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--

Après la 7^{ème} supervision au plus tard, le professeur référent fait le point avec les autres superviseurs et l'équipe de l'école. Conseils collectifs au besoin :

8.						
----	--	--	--	--	--	--



Supervisions supplémentaires au besoin :

9.						
----	--	--	--	--	--	--

10..						
------	--	--	--	--	--	--



FICHE D'AUTOÉVALUATION/EVALUATION

SUPERVISION

ÉCOLE DE BIODANZA SYSTEME ROLANDO TORO DE BOURGOGNE

L'élève apprenti donne ce document à son superviseur lors du feedback de supervision.

Ce document doit être renvoyé à l'élève + à l'école + au superviseur référent.

Données préliminaires

Nom de l'élève apprenti:

Nom du superviseur responsable:

Lieu et date de la supervision:

Numéro de la session (1°, 2°, ...):

.....

Numéro de la supervision (1°, 2°, ...):

Nombre des participants:

PRESENTATION DE LA VIVENCIA EN COURBE (PHOTO INSEREE. DESSIN.. SCHEMA..) :

PAR L'ELEVE : courte synthèse de ‘comment j’ai vécu mon animation

+ SYNTHÈSE DE CE QUE J’AI RETENU DE LA SUPERVISION ORALE’

EVALUATION DU SUPERVISEUR :

Critères de supervision

1- Structure de la session

1.1- Explication théorique:

	--	-	=	+	++	RAS
contenu;						
clarté des concepts						
temps régulier de durée;						
réponses aux questions des participants au groupe.						

[Commentaires détaillés :](#)

1.2- Vivencia

1.2.1- Séquence des exercices:

	--	-	=	+	++	RAS
capacité de structurer une séquence harmonieuse d'exercices conformément à la méthodologie de la Biodanza;						
les exercices utilisés doivent être tirés de la Liste Officielle;						
exploitation des exercices intermédiaires;						
utilisation des indications de procédure comme par exemple : 1/“marcher jusqu'à atteindre l'harmonisation de la respiration” après une série d'exercices qui peuvent accélérer le rythme 2/ les indications d'échange dans les exercices à deux qui le demandent, 3/la courte pause de passage entre deux exercices						
progressivité.						

[Commentaires détaillés :](#)

1.2.2- Consignes:

	--	-	=	+	++	RAS
précision des consignes (chaque consigne doit contenir le nom exact de l'exercice et son but);						
cohérence entre le ton de la voix et la qualité de l'exercice proposé (identité ou régression).						

[Commentaires détaillés :](#)

1.2.3- Démonstrations:

	--	-	=	+	++	RAS
utilisation correcte du rôle central (utilisation correcte signifie ne pas s'abstenir, ni abuser de la centralité inhérente au rôle d'enseignant de Biodanza): le protagonisme de l'enseignant durant la démonstration ne doit pas se prolonger.						
durée (cela doit être court mais suffisant pour illustrer l'exercice);						
qualité du mouvement (intégration motrice et expressivité).						

[Commentaires détaillés :](#)

1.2.4- Musiques:

	--	-	=	+	++	RAS
les musiques utilisées doivent être tirées de la Liste Officielle;						
rapport musique – exercice (vérifier que l'assortiment entre la musique et l'exercice soit correct).						

[Commentaires détaillés :](#)

2- Processus d'intégration

2.1- Vérification réalisée lors de chaque supervision.

	--	-	=	+	++	RAS
Vérifier si l'élève apprenti arrive à mettre en acte le processus +d'intégration. Cette vérification se réalise moyennant l'observation						

de sa capacité d'appliquer suffisamment et correctement les exercices basiques d'intégration motrice et affectivo-motrice.					
--	--	--	--	--	--

Commentaires détaillés :

2.2- Vérification réalisée à la fin des huit supervisions.¹

Vérifier le niveau d'intégration du groupe: le degré de transformation et d'épanouissement manifestés lors du cycle des supervisions (le degré peut être minime, moyen ou satisfaisant).	--	-	=	+	++	RAS
--	----	---	---	---	----	-----

Commentaires détaillés :

3- Évaluation des ressources techniques

	--	-	=	+	++	RAS
- Conditions d'accueil du gymnase.						
- Qualité de l'installation musicale.						
- Correcte utilisation des lumières et du volume de la musique par rapport à l'exercice proposé (identité ou régression).						

Commentaires détaillés :

Les points forts :

¹ La progressivité du processus d'intégration peut être vérifiée seulement à travers un parcours caractérisé par une périodicité de sessions supervisées, voilà pourquoi il est indispensable pouvoir compter sur un superviseur responsable de l'apprentissage

Les points à faire évoluer :

En conclusion, évaluation générale du superviseur :

Signature du superviseur.....

Date :

Règlement IBF (version août 2008)
, chapitre complet relatif aux supervisions (en italique : commentaires).

4.2 L'apprentissage= *Les Supervisions*

Le Programme Unifié de Formation en Biodanza établit que pour obtenir l'habilitation d'enseignant, il faut devenir élève apprenti, c'est à dire faire l'expérience de conduire un groupe de Biodanza sous supervision.

L'élève peut commencer son apprentissage seulement après avoir reçu l'autorisation officielle signée par le Directeur de l'école.

Après les stages sur le thème Méthodologie V, sera autorisé à commencer son apprentissage l'élève qui:

- aura rédigé 80% des comptes rendus théoriques sur les stages de la première et deuxième année scolaire;
- n'aura plus que trois stages à récupérer;
- aura reçu l'approbation de l'école.

L'apprentissage se compose d'une séquence de sessions de Biodanza réalisées par l'élève sous la supervision d'un enseignant (qui sera son superviseur responsable pour l'apprentissage). Huit de ces sessions devront être conduites sous supervision.

Le superviseur responsable de l'apprentissage est l'enseignant qui suit les huit supervisions, ou au moins six des huit supervisions. *(Ce dernier point est différent à l'EBB, le prof référent suit au moins 4 supervisions, adapté à l'organisation de l'équipe des 5 et aux limites de disponibilité des prof référents).*

Les sessions d'apprentissages peuvent être animées par un ou deux élèves apprentis. Les supervisions faites sur sessions animées par plus de deux élèves apprentis ne sont pas valables.

Si à l'issue des huit supervisions, le superviseur responsable relève la présence de quelques lacunes à combler, la Direction sollicitera d'ultérieures supervisions (dites supervisions supplémentaires) avec le même superviseur.

Si le superviseur responsable n'est pas à même d'effectuer les supervisions supplémentaires, il devra indiquer à l'élève un autre enseignant qui le remplace et duquel il aura une totale confiance. Le groupe d'apprentissage sera organisé par l'élève lui-même.

Chaque élève apprenti ne pourra animer qu'un seul groupe d'apprentissage, avec lequel il développera le programme de Biodanza pour débutants. L'élève apprenti ne pourra conduire aucun type de stage de Biodanza. L'élève apprenti ne peut conduire aucune session de Biodanza auprès des différentes institutions sans la présence de son superviseur. L'élève apprenti ne pourra faire aucune publicité dans les médias, ni sur la presse (quotidiens, périodiques, etc.), la télévision, la radio, Internet ou n'importe quel autre moyen de communication.

L'honoraire de l'élève apprenti sera inférieur à la valeur moyenne des honoraires demandés par les enseignants agréés la où il effectuera son apprentissage.

Le prospectus de l'élève apprenti devra être préparé sur la base du modèle indiqué par l'école.

La publicité de l'élève apprenti ne pourra pas avoir lieu auprès des groupes des autres enseignants ou d'autres élèves apprentis.

Après avoir reçu l'autorisation du Directeur à commencer l'apprentissage, l'élève n'aura plus de deux ans pour achever son processus de formation, y compris la réalisation de l'apprentissage, l'élaboration et la présentation de la monographie.

(Retenir ce délai et non pas une année après les supervisions tel nous aurions pu le dire)

Ce délai dépassé, l'élève devra fréquenter à nouveau les sept stages de méthodologie et répéter l'apprentissage, en soutenant à nouveau tous les coûts.